

## SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE ET RÉGION

De notre correspondant Guy Perrette



# Bonne année 2011

C'est au début de l'année que seront finalisées et mises en place les nouvelles mesures qui découlent de la signature de la Charte du pêcheur de loisir, signée en juillet 2010 par les ministres et nos représentants de la pêche de loisir. D'abord, la déclaration obligatoire pour tous les pêcheurs à pied, du bord ou en bateau (et sous l'eau). En échange de cette déclaration, les pêcheurs amateurs recevront les informations qui leur sont indispensables pour respecter la réglementation et les règles à observer pour respecter l'environnement. Ainsi, certains poissons et crustacés (une douzaine d'espèces vraisemblablement) devront être "marqués", aussitôt pêchés, afin d'empêcher

leur commerce. Les amateurs doivent savoir que la Charte du pêcheur de loisir a été élaborée dans le but d'éviter un permis coûteux, générateur de nombreux moyens, et aussi de leur fournir tous les éléments importants concernant la réglementation et le respect de l'environnement, afin que nul ne pratique ce loisir en ignorant ses responsabilités. Souhaitons que ces nouvelles mesures soient bien accueillies par tous et immédiatement mises en pratique... Et souhaitons que nos détracteurs cessent enfin de réclamer de nouvelles restrictions de nos libertés (en feignant d'oublier que, tôt ou tard, nombre d'entre eux seront aussi des pêcheurs amateurs...). Les fédérations

signataires (FNPPSF, FFPM, FFESSM, FCSMP, UNAN) pourront renseigner tous les pratiquants. Bonne année à tous les pêcheurs amateurs responsables, conscients de l'immense valeur de notre littoral qu'il est impératif de choyer et de protéger. À ce propos, et compte tenu que la population, partout dans le monde, se rapproche de plus en plus du littoral au fil des ans (ce phénomène est bien connu et nous le remarquons particulièrement, nous qui y sommes déjà), les élus et autres décideurs seraient bien inspirés de consacrer beaucoup plus d'argent à sa protection (pour y implanter des récifs par exemple) en opérant quelques transferts judicieux, comme de réduire



Une magnifique galathée (*Galathea strigosa*).

les budgets de promotion destinés à attirer toujours plus de monde en bord de mer! Côté pêche, en cette fin d'année, reconnaissons que la météo particulièrement capricieuse et changeante ne nous incite guère à mettre le nez dehors pour plusieurs heures, le temps étant beaucoup plus propice à la révision du matériel! Le petit crustacé que vous voyez en photo a été capturé par votre serveur sur le littoral

de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, c'est une galathée (*Galathea strigosa*) d'une dizaine de centimètres, très colorée, orange avec des bandes bleues, elle aurait été aperçue jusqu'à 600 m de profondeur, mais c'est surtout sa beauté qui lui a valu de paraître sur notre magazine!

